

Règlement du Tournoi National B du Val d'Ozon TT (24 & 25 Février 2024)

IMPORTANT : *il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre." . Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.)*

Article 1: Tableaux (horaires et dotations):

SAMEDI 24 FÉVRIER 2024					
Tableau	Début	Vainqueur	Finaliste	Demi-Finalistes	Quart de Finalistes
A – 500 à 799 pts	8h30	40	20	10	/
B – 500 à 1599 pts	9h45	90	45	30	15*
C – 500 à 999 pts	11h00	50	25	15	10*
D – 500 à 1799 pts	12h15	100	50	35	15*
E – Toutes Séries Féminines	13h30	100	40	20	10*
F – 500 à 1199 pts	14h30	60	30	20	10*
G – 500 à 1999 pts	15h45	120	60	40	20*
H – 500 à 1399 pts	17h00	70	35	25	10*

DIMANCHE 25 FÉVRIER 2024					
Tableau	Début	Vainqueur	Finaliste	Demi-Finalistes	Quart de Finalistes
I – 500 à 1699 pts	8h30	100	45	30	15*
J – 500 à 1099 pts	9h45	55	25	15	10*
K – 500 à 1899 pts	11h00	110	55	35	15*
L – 500 à 1299 pts	12h15	65	30	20	10*
M – 500 à N°600	13h30	130	65	45	20*
N – 500 à 1499 pts	14h45	80	40	25	10*
O – Toutes Séries	16h00	250	125	60	30

A partir des demi-finales, les dotations se feront en espèces (à partir des quarts pour le tableau O)

*Dotations sous formes de bons d'achat Castano Sport

Article 2:

Ce tournoi National B est réservé aux joueurs(euses) licenciés(ées) compétitions ou loisirs à la F.F.T.T***

Les joueurs(euses) de catégorie d'âge inférieur ou égale à poussins-poussines ne peuvent pas participer au tournoi. Les joueurs(euses) qualifié(e)s pour une épreuve nationale fédérale ne peuvent également pas participer au tournoi. Les résultats (poules + tableaux) seront pris en compte pour le calcul des classements.

***Règlements fédéraux

II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « en règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

.Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>

.Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>

.Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS)

-Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 3:

Les rencontres se dérouleront suivant les règles générales de la F.F.T.T. Roger Péron (JA3) sera le juge-arbitre de la compétition. Le Juge-arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place.

Article 4:

Dans chaque tableau, des poules de 3 joueurs seront organisées avec 2 qualifiés(ées) par poule, suivies de rencontres à élimination directe.

Toutes les parties se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 5:

Les féminines sont admises dans tous les tableaux au classement équivalent de la FFTT.

Article 6:

Le pointage devra se faire au moins 15 minutes avant l'horaire de début du tableau. Les joueurs inscrits à l'avance mais non pointés 15 minutes avant l'horaire de début du tableau seront scratchés pour le tableau. Le tirage au sort d'un tableau se fera donc immédiatement après la clôture du pointage de celui-ci.

Article 7:

Chaque tableau sera limité à 66 joueurs par tableau, un joueur ne peut participer qu'à 3 tableaux maximum simultanément.

Article 8:

Le scratch d'un joueur dans un tableau sera prononcé 10 mn après le premier appel du joueur dans ce tableau.

Article 9:

Dès la fin d'une partie, le gagnant doit ramener la fiche de partie.

Article 10:

Le prix d'inscription pour les joueurs pré-inscrits est de 8 euros pour 1 tableau, 15 euros pour 2 tableaux et de 21 euros pour 3 tableaux. Les joueurs n'étant pas pré-inscrits (**date limite le Vendredi 23 Février 2024 à 11h00**) devront payer (sur place dans la limite des places restantes) 10 euros pour 1 tableau, 18 euros pour 2 tableaux et 25 euros pour 3 tableaux.

Les joueurs pourront bénéficier d'une remise de 5 euros sur le prix total des tableaux du dimanche s'ils participent à au moins 5 tableaux sur les deux jours.

Pré-inscriptions uniquement par le formulaire présent sur le site du Val d'Ozon TT :

<https://www.valdozontt.fr/>

Les pré-inscriptions ne seront possibles que jusqu'au Vendredi 23 Février 2024 jusqu'à 11h00, le formulaire sera ensuite fermé

Article 11:

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 12:

Si le nombre d'engagé dans un tableau est inférieur à 32, les dotations en liquide seront divisées par deux et les dotations en bon d'achat supprimées.

Article 13:

Le tournoi sera organisé les 24 & 25 Février 2024 par le Val d'Ozon Tennis de Table, au Gymnase Lino Ventura, Rue des Allobroges à Chaponnay (69). Il se déroulera sur 24 tables.

Article 14:

Les balles seront fournies par les joueurs eux-mêmes. Les balles devront être en plastique. Le Val d'Ozon TT décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.

Article 15:

Une buvette avec restauration et boissons sera à la disposition des joueurs.

Article 16:

Tout litige sera traité par la commission formée par les organisateurs et la table du juge-arbitre. Toute inscription entraîne l'acceptation du présent règlement qui sera affiché sur place.

Article 17:

Pour tout renseignement ou question, les joueurs peuvent envoyer un mail à l'organisateur du tournoi aux coordonnées suivantes : valdozontt@gmail.com

